

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **optionnel**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Histoire, histoire de l'art et archéologie**

Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**

Sigle du programme: **ARGD2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
Conditions d'accès	6
Pédagogie	8
Evaluation au cours de la formation	8
Gestion et contacts	8

ARGD2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La gestion et la préservation de l'information représentent un défi pour les organisations, tant publiques que privées, particulièrement en contexte de transition numérique.

Répondant à l'ambition de former des professionnel·les de l'information capables de relever un tel défi, le [Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données](#) :

- forme les étudiant·es aux **fondements théoriques** de la sciences archivistique et à la **mise en Œuvre** de ses grandes missions (évaluation, acquisition, ouverture à la recherche, conservation, valorisation, surveillance et conseil) ;
- forme les étudiant·es aux **exigences juridiques** qui sous-tendent les missions de l'archiviste et du ou de la gestionnaire de l'information ;
- développe une **culture réflexive et éthique**, en vue de former des spécialistes critiques et conscient·es des enjeux sociétaux inhérents à leur activité professionnelle ;
- intègre une **dimension technologique forte**, en formant des professionnel·les capables de mener des projets de dématérialisation des documents et des processus, ainsi que les *Records management*, au fait de tous les enjeux liés à la sécurisation des données.

L'information et l'accès à celle-ci sont au cŒur d'enjeux sociétaux multiples (juridiques, techniques, stratégiques, patrimoniaux...). Il s'agit notamment, pour les professionnel·les formé·es par ce master de spécialisation, de contribuer à garantir :

- le **respect des droits des citoyen·nes** (protection des données personnelles, accès à l'information)
- la **confiance entre les acteurs et actrices de la société** (intégrité et authenticité des documents, sécurité numérique)
- la **santé démocratique des institutions publiques** par la mise en oeuvre de la transparence de l'administration
- l'accès des générations futures à leur histoire, par la constitution et la conservation d'un **patrimoine informationnel pertinent**

Votre profil

La formation est directement accessible aux titulaires d'un master en histoire, en droit ou en sciences et technologies de l'information et de la communication. Des accès sur dossier sont également possibles (voir [Conditions d'accès](#))

Votre futur job

Toutes les organisations produisent des archives et documents et nombreuses sont celles qui font appel à des archivistes pour assurer la responsabilité de leur gestion et de leur conservation : centres d'archives privés et publics, mais aussi administrations, hôpitaux, associations, entreprises, etc.

Le master forme des spécialistes soucieux des dimensions juridiques et éthiques, appelés à assumer des fonctions et responsabilités dans l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de gestion et de préservation de l'information, dans un contexte de constante évolution technologique.

Votre programme

Une équipe pluridisciplinaire et interuniversitaire, UCLouvain (Louvain-la-Neuve et Saint-Louis - Bruxelles) et UNamur, s'est constituée pour offrir une formation de pointe, mettant en Œuvre une pédagogie active et dynamique, portée par des acteurs académiques et expert·es de terrain. Le programme vise à construire des bases théoriques et méthodologiques solides tout en développant des capacités d'analyse et d'action (résolution de cas concrets, immersion dans des situations professionnelles, séminaires pratiques...).

Il est adapté aux personnes engagées dans la vie socioprofessionnelle, grâce au regroupement en un même lieu sur un à deux jours par semaine, la possibilité d'allègement du programme sur deux ans ou encore la possibilité de réaliser une mémoire-projet au sein de l'environnement professionnel.

ARGD2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser les **fondements théoriques** de la science archivistique et les **concepts fondamentaux** de la discipline afin de pouvoir intégrer les évolutions de la discipline sur le long terme.
2. Maîtriser les **acquis théoriques** liés aux différentes missions de l'archiviste et du gestionnaire de l'information, de même que les **outils et procédures** qui les supportent, afin de les mettre en oeuvre dans des situations concrètes.
3. Élaborer, en dialogue avec les parties prenantes concernées, une **stratégie de gestion de l'information** respectueuse du droit et des normes et standards internationaux et assurer le **déploiement de cette stratégie** dans des contextes variés.
4. Maîtriser les **contraintes juridiques** spécifiques liées à la gestion, la conservation et la mise en accès des documents afin d'assurer la **conformité des opérations** à mener.
5. Comprendre le **principe et le fonctionnement des grandes familles d'outils informatiques** qui soutiennent l'archiviste et le gestionnaire de l'information dans leurs missions.
6. Maîtriser les **outils de veille informationnelle** dans les différentes disciplines (suivi réglementaire et jurisprudentiel, technique et normatif) afin de s'adapter aux changements et d'anticiper les innovations.
7. Identifier les **enjeux** (juridiques, éthiques, socio-économiques...) et les **risques** (souveraineté informationnelle, facteurs de vulnérabilité...) liés à la **préservation de l'information**, particulièrement en contexte numérique, et développer une stratégie de gestion de l'information y répondant de manière adéquate.
8. Élaborer une **stratégie de gestion et de préservation (numérique)** compte tenu d'un environnement donné et maîtriser les outils de la **gestion de projet**, en vue de déployer cette stratégie.
9. Mener une **analyse rigoureuse de situations-problèmes**, porter un **regard critique et réflexif sur des pratiques** observées et rédiger un **exposé structuré et argumenté** mettant en oeuvre ces analyses.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme se compose d'un mémoire (15 crédits) à choisir parmi les mémoire-stage, mémoire-recherche et mémoire-projet, ainsi que de 45 crédits de cours répartis selon les axes suivants :

- Fondements théoriques de la sciences archivistique et applications pratiques (20 crédits)
- Droit des données (20 crédits)
- Enjeux sociétaux, éthiques et questions d'actualité (5 crédits)

ARGD2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Fondements théoriques de la sciences archivistique et applications pratiques (20 crédits)

○ LHIST2531	Archivistique générale	Aurore François Marie Van Eeckenrode	FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LHIST2532	Archivage numérique	Aurore François Marie Van Eeckenrode	FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LHIST2541	Séminaire d'archivistique : audit et conseil	Aurore François Marie Van Eeckenrode	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LHIST2542	Séminaire d'archivistique : conception d'instruments de recherche	Aurore François Marie Van Eeckenrode	FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐

o Droit des données (20 crédits)

Ces cours, organisés par l'UNamur, sont dispensés sur le site de Louvain-la-Neuve.

○ LARGD2201	Droit des archives, gouvernance des données et accès à l'information		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LARGD2202	Règlementation de la protection des données personnelles		FR [q2] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LARGD2203	Propriété intellectuelle et droit des contrats		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐
○ LARGD2204	Sécurité des données		FR [q1] [15h] [5 Crédits] 🌐

o Enjeux sociétaux, éthiques et questions d'actualité (5 crédits)

Ce cours est dispensé sur le site de Louvain-la-Neuve et encadré par l'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles.

○ LARGD2301	Enjeux sociétaux, éthiques et questions d'actualité	Emmanuel Bodart Bérengère Piret	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	-----------------------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

o Mémoire et séminaire d'accompagnement du mémoire (15 crédits)

Le mémoire et le séminaire d'accompagnement du mémoire sont coordonnés par l'UCLouvain Saint-Louis-Bruxelles.

⌘ LARGD2901	Mémoire-stage		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] 🌐
⌘ LARGD2902	Mémoire-projet		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] 🌐
⌘ LARGD2903	Mémoire-recherche		FR [q1+q2] [] [15 Crédits] 🌐

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ARGD2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

1° Le [Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données](#) est accessible directement, sans complément de formation, aux étudiant-es titulaires des grades académiques suivants, délivrés en Communauté française ou en Communauté flamande de Belgique :

- Master en histoire
- Master en droit
- Master en sciences et technologies de l'information et de la communication

ou d'un grade académique de deuxième cycle (licence, master) correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française, en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004, ou en Communauté flamande de Belgique.

Pour les titulaires de tout autre diplôme, belge ou étranger, l'admission se fait sur dossier ; pour autant que les étudiant-es puissent se prévaloir d'une expérience personnelle ou professionnelle et/ou de résultats académiques antérieurs jugés suffisants par la commission d'admission, en vertu d'une décision de cette dernière et aux conditions complémentaires qu'elle fixe, les étudiant-es titulaires :

- soit d'un grade académique de master autre que ceux mentionnés ci-dessus, délivré en Communauté française ou en Communauté flamande de Belgique ou par l'Ecole Royale Militaire ;
- soit d'un grade académique de deuxième cycle correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française de Belgique en vertu des dispositions antérieures au décret du 31 mars 2004 ;
- soit d'un titre ou grade étranger jugé comparable à l'un de ceux mentionnés ci-dessus et valorisé pour au moins 240 crédits par la commission d'admission.

Dans ce cas, l'admission au programme peut être subordonnée à l'inscription à certaines unités d'enseignement des programmes de master offerts par les différentes institutions partenaires pour un total de 60 crédits maximum, si la commission d'admission estime que le/la candidat-e requiert une mise à niveau dans l'un ou l'autre domaine.

2° Les candidats doivent faire la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence).

3° Aucune valorisation de crédits (dispense) ne sera accordée pour un cours ayant mené à l'obtention d'un grade précédent. Un programme adapté est prévu pour le titulaire du [Master \[120\] en histoire](#) à finalité spécialisée en histoire et archives.

Accès sur dossier

Les conditions d'accès sur dossier 2024-2025 de la Faculté de philosophie, arts et lettres sont disponibles dans [ce document](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

> Consultez le site [Valorisation des acquis de l'expérience](https://uclouvain.be/fr/etudier/vae) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/vae>)

Les candidat-es qui ne répondent pas aux conditions d'accès susmentionnées, mais qui ont une expérience professionnelle ou personnelle significative dûment attestée en lien avec le domaine d'études visé, peuvent introduire une demande d'admission au Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données sur la base d'une procédure d'admission individualisée aux conditions fixées par l'art. 119 du décret du 7 novembre 2013.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Lors de la procédure d'évaluation (dossier VAE et entretien), le jury vérifie si les aptitudes et connaissances du ou de la candidat-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Pour plus de renseignements sur la procédure d'admission par valorisation des acquis de l'expérience (VAE) en Faculté de philosophie, arts et lettres : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html> (<https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html>).

Procédures d'admission et d'inscription

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription> (<https://uclouvain.be/inscription>).

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html> (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>)

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

PÉDAGOGIE

Le master de spécialisation forme des professionnel·les de l'information capables d'intégrer ces dimensions fondamentales dans leurs stratégies et pratiques, par la mise en œuvre d'une pédagogie active et dynamique, portée par des acteurs et actrices académiques et des expert·es de terrain. Le programme vise à construire des bases théoriques et méthodologiques solides tout en développant des capacités d'analyse et d'action (résolution de cas concrets, immersion dans des situations professionnelles, séminaires pratiques...).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Présidente du jury : Prof. Aurore François (UCLouvain Louvain-la-Neuve)

Secrétaire du jury : Prof. Bérengère Piret (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)

3e membre du jury restreint : Prof. Cécile de Terwangne (UNamur)

Institutions partenaires

UCLouvain (institution référente) et UNamur

Gestion académique et secrétariat administratif

Secrétariat de l'École d'histoire, arts et cultures (EHAC)

Faculté de philosophie, arts et lettres - FIAL

Collège Érasme – Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

secretariat-ehac@uclouvain.be

Tél. +32 (0)10 47 49 35 ; faculté : +32 (0)10 47 48 50

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/EHAC

Ecole d'histoire, arts et cultures ([EHAC](#))

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

EHAC

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 48 50](tel:+32210474850)

Responsable académique du programme: Aurore François

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be